

La vie économique en quelques lignes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **38 (1958)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

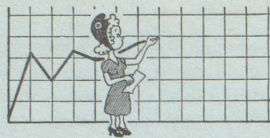
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

L'emprunt 3,5 % 1958. — En annonçant l'émission de l'emprunt 3,5 % 1958, le nouveau ministre des finances, M. Pinay, a déclaré : « Il faut une fois pour toutes mettre de l'ordre dans nos affaires : débarasser le budget de l'État de tout ce qui est inflationniste, assainir la situation financière, assainir la monnaie pour aboutir à sa convertibilité ». Ainsi, l'émission de l'emprunt marque, dans l'esprit de son promoteur, le point de départ d'un long effort et ne constitue que la première étape vers l'indispensable assainissement financier.

Le succès de l'emprunt. — Les caractéristiques de l'emprunt 3,5 % 1958 sont, dans leurs grandes lignes, analogues à celles de la rente 3,5 % 1952. Comme c'était le cas en ce qui concerne le premier emprunt Pinay, la valeur de remboursement de la nouvelle rente est indexée sur le cours du « napoléon ». Toutefois le cours de référence pour le « napoléon » est fixé à 3.600 francs, au lieu de 4.000 francs en 1952 ; il s'établit au cours effectivement coté pour la pièce française de 20 francs la veille de l'ouverture de la souscription. En outre, le nouvel emprunt présente, comme les titres de la rente 3,5 %, 1952 d'importants avantages fiscaux : exemption de tous impôts sur le revenu des valeurs mobilières, y compris la surtaxe progressive, exemption des droits de mutation à titre gratuit (successions, donations) en faveur du capital souscrit, admission des titres en paiement de tous droits de mutation à titre gratuit ou à titre onéreux pour leur valeur de remboursement. L'emprunt a pris un brillant départ. Pour les premiers sept jours ouvrables, les souscriptions ont atteint 105,6 milliards de francs, dont 98,2 milliards souscrits en numéraire, tandis que les souscriptions en rentes n'ont pas dépassé 7,4 milliards.

MARCHE DE L'OR

Réalisations importantes. — Plus intéressant encore que ces résultats globaux est le volume important des transactions sur l'or. Les quantités d'or apportées sur le marché par les souscripteurs de l'emprunt ont atteint, pour les deux premières semaines, la somme de 46 milliards de francs avec 84 tonnes d'or fin environ. D'autre part, la Banque de France a pu acheter, en huit jours ouvrables, environ 73 tonnes d'or. Cette quantité de métal précieux correspond, sur la base de la parité officielle, à environ 82 millions de dollars. Les apports de métal précieux peuvent avoir pour la santé du franc des répercussions de longue durée. L'or acquis d'ores et déjà par la Banque de France ne représente qu'une infime partie des trésors accumulés par les particuliers. On estime que l'or thésaurisé en France se monte à au moins 2.500 à 3.000 tonnes.

MARCHE DES CHANGES

« Officialisation » de l'opération 20 %. — Pour affirmer sa volonté de défendre l'actuelle parité du franc, le gouvernement

a décidé de substituer à l'opération 20 %, réalisée par le décret du 10 août 1957, un régime définitif consacrant officiellement le cours de 420 francs pour le dollar (soit 96 fr. pour le fr. suisse) qui était en fait pratiqué depuis cette date. En même temps, il a été procédé à une simplification du marché des changes, en supprimant la distinction entre le marché « libre » et le marché « officiel ». Comme les différences subsistant entre les deux marchés étaient pratiquement nulles, cette réforme ne fait que régulariser un état de fait. Ces différentes mesures attestent le désir des autorités de remettre en ordre les rouages d'un marché dont le bon fonctionnement est d'une grande importance pour la santé de la monnaie.

AVOIRS À L'ÉTRANGER

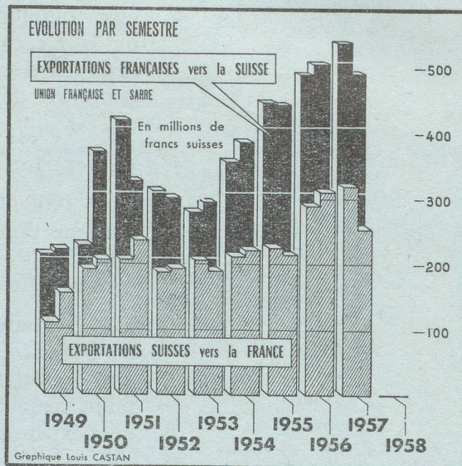
Rapatriment sans pénalité.

— Si le Trésor français est pauvre, la France est riche. En dehors de l'or thésaurisé, les Français disposent d'importants avoirs dissimulés à l'étranger. Pour permettre aux détenteurs de ces avoirs de les réintroduire dans le circuit français non seulement sans pénalisation mais à un taux plus favorable que le cours officiel, le gouvernement a aménagé la législation existante. Le rapatriement pourra se faire, soit par une cession de devises sur le marché des changes, soit par la cession d'or en lingot sur le marché de l'or. Dans ce dernier cas, les détenteurs d'avoirs à l'étranger bénéficieront d'une prime de 5 à 6 %.

Maintien des contingents bilatéraux. — En raison de la crise persistante de devises, le gouvernement précédent avait envisagé de réduire de 100 milliards le programme d'importations du second semestre 1958, en faisant porter tout le poids de ces restrictions sur les produits finis. Les vives réactions provoquées par ces projets, ont amené M. Pinay à revoir la question. Le nouveau plan prévoit le maintien des contingents bilatéraux à l'importation. Les contingents globaux substitués il y a un an au régime de la libération des échanges ne seront pas touchés, eux non plus, en ce qui concerne les biens « non essentiels ». Les restrictions porteront, s'il y a lieu, sur les importations que la France peut réduire unilatéralement, les matières premières et les produits agricoles de base.

Pas de libération des échanges. — Le 18 juin 1957 la France avait recontingenté totalement ses importations. Or le Code de libération des échanges de l'O. E. C. E. prévoit que le pays qui a recouru à de telles mesures doit s'efforcer de porter son taux de libération des échanges, dans un délai de 12 mois à compter de cette suspension, à 60 % au moins de l'ensemble de ses importations. Le Gouvernement français vient de présenter à l'O. E. C. E. un mémorandum précisant qu'il n'estimait pas possible, à l'heure actuelle, d'opérer cette libération à 60 %.

GRAPHIQUE DU COM



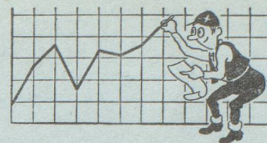
POLITIQUE COMMERCIALE

ÉCHANGES EXTÉRIEURS

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	26 juin 3.600	29 mai 3.610	27 juin 3.620
Cours fr. s. marché parallèle. nd. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	26 juin 104,25	29 mai 106,75	27 juin 96,25
nd. prod. ind. (1952 = 100)	20 juin 418	23 mai 407	21 juin 510
nd. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	avril 167	mars 162	avril 150
nd. indice prix de gros (1949 = 100)	mars 257	fév. 251	mars 229
nd. prix consomm. familiale (1957 = 100)	mai 171,6	avril 166,42	mai 146,2
Transports commerc. (mio. t.).	mai 118,9	avril 118,7	mai 100,1
Voyageurs (millions)	mars 18,7	fév. 17,1	mars 18,9
nd. vol. import. (1938 = 100)	mars 46,5	fév. 43,1	mars 46,4
nd. vol. export. (1938 = 100)	mars 202	fév. 172	mars 195
solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mars 239	fév. 227	mars 247
	mai - 76,6	avril - 58,3	mai - 78,9

EN QUELQUES LIGNES



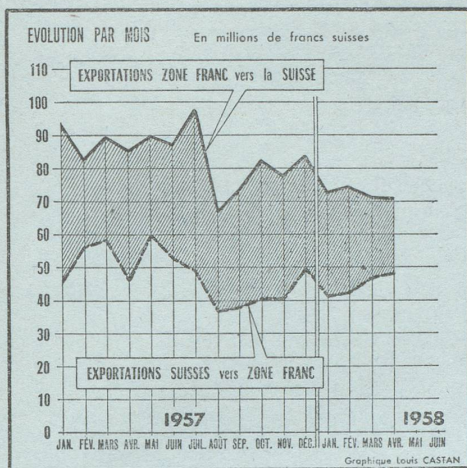
SUISSE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de mai et des 5 premiers mois. — Pour le mois de mai, la balance commerciale a présenté un solde passif de 79,7 millions de francs (importations 612,4 millions, exportations 532,7 millions) en regard d'un solde passif de 116,1 millions en avril dernier et de 171,9 millions en mai 1957.

Durant les 5 premiers mois de 1958, les importations ont atteint 3077,6 millions contre 3665,5 en 1957. Le montant des exportations s'inscrit à 2643,6 millions contre 2721,9 millions, de sorte que le solde passif pour cette période n'est que de 434 millions contre 943,6 pour la période correspondante de 1957.

MERCE FRANCO-SUISSE



Conseil Fédéral et a été pris à une considérable majorité.

DURÉE DU TRAVAIL

Préavis négatif des chambres. — Le Parlement a décidé de proposer aux électeurs le rejet de l'initiative de l'Alliance des Indépendants (parti Duttweiler) relative à la semaine de 44 heures.

Il a de même écarté le principe d'un contre-projet. Il n'est pas impossible qu'une nouvelle initiative soit lancée.

Le préavis négatif des Chambres correspond à celui du

exportations horlogères à destination de l'Amérique ressort à 18,1 %.

Nouvelle fabrique. — Selon l'arrêté fédéral concernant l'extension des cultures de betteraves, un capital actions de 22 millions doit être mis à disposition, d'ici fin 1960, pour financer les dépenses causées par la construction de la 2^e fabrique de sucre dont le principe a été admis. L'Association suisse pour l'économie sucrière s'emploie à assurer ce financement et a réuni jusqu'à présent des souscriptions pour un montant de 14 millions. La Confédération ne participera pas au capital actions.

Sensible augmentation entre 1950 et 1957. — Lors de l'assemblée annuelle de la Société suisse des employés de commerce, il a été constaté qu'entre 1950 et 1957, les salaires des employés ont augmenté de 21 % pour le personnel masculin et de 23 % pour le personnel féminin. Dans le même laps de temps l'indice du coût de la vie montait de 10 %. Toutefois le salaire moyen des employés de commerce âgés de 50 ans et plus a légèrement baissé.

Répartition des fabriques. — Actuellement, 6 cantons suisses alémaniques, Zurich, Berne, Soleure, Bâle, Saint-Gall et Argovie comptent à eux seuls 63 % des fabriques de la Suisse entière et 66 % des personnes occupées dans l'industrie, tandis que la Suisse romande, qui représente 22 % de la population suisse, ne possède que 17 % des fabriques et n'occupe que 15 % du personnel de l'industrie.

Apport de l'étranger. — A mi-février 1958, on comptait en Suisse 261.572 ouvriers et ouvrières étrangers soumis au contrôle et exerçant une activité lucrative. Sur le nombre, 18.156 (6,9 %) étaient des travailleurs saisonniers, relativement peu nombreux à cette saison en raison de la moindre activité du bâtiment.

SUFFRAGE FÉMININ

Soumis au vote en automne. — Le projet de loi constitutionnelle du Conseil fédéral accordant le droit de vote aux femmes a été accepté par 96 contre 43 voix au Conseil National et par 26 contre 12 voix au Conseil des États. Ce texte sera soumis en automne au vote du peuple et des cantons.

HORLOGERIE

Concentration. — Pour rationaliser la fabrication et harmoniser leurs systèmes de vente les sociétés Zénith, Le Coultre, Jaeger Le Coultre, Vacheron et Constantin, Audemars-Piguet ont décidé de créer une communauté d'intérêts qui, pour le moment, se traduit par la nomination d'administrateurs communs. A la suite de cette décision, on a appris quelques jours plus tard la création d'une communauté de l'horlogerie de précision qui réunit Ernest Borel SA Neuchâtel, Doxa SA Le Locle, Ebel SA La Chaux-de-Fonds, Favre Leuba SA Genève, Girard-Perregaux et Co SA La Chaux-de-Fonds, Heuer et Co Bienne, Juvenia La Chaux-de-Fonds, Zodiac SA Le Locle.

Ces concentrations s'expliquent par les problèmes importants qui se posent à l'industrie horlogère suisse en fonction du Marché commun et de la récession aux U. S. A.

HORLOGERIE

Exportations. — On note d'ailleurs pour le premier trimestre de 1958 un recul des exportations horlogères qui n'ont atteint que 247,9 millions de francs contre 279,9 millions durant la période correspondante de 1957. Durant ces 3 mois, la part de l'industrie horlogère au total des exportations suisses a fléchi à 15,5 % au lieu de 17,3 % l'année dernière. La diminution des

Indices à fin mai. — L'indice des prix de gros qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires, s'est inscrit à 218,9 à fin mai 1958 (août 1949 = 100) contre 218,3 à fin avril et 225,1 à fin mai 1957. Par rapport à la fin du mois précédent, le niveau moyen des prix s'est élevé à 0,3 %. Quant à l'indice des prix à la consommation, il était de 182,2 à fin mai (août 1939 = 100) contre 180,7 à la fin du mois précédent et 178,0 à fin mai 1957. La nouvelle hausse a été avant tout provoquée par l'augmentation des loyers.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	26 juin	31,6	27 mai	34	26 juin	34,25
Cours billet 100 fr. fr.	26 juin	-95	27 mai	0,88	26 juin	1,03
Indice général actions	juin	396,9	mai	383,7	juin	419,0
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim.	125	4 ^e trim.	136	1 ^{er} trim.	139
Ind. prix de gros (1939 = 100)	mai	218,9	avril	218,3	mai	225,1
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	mai	182,2	avril	180,7	mai	178,0
Indice salaires horaires réels (1955 = 100)	1 ^{er} trim.	108,0	4 ^e trim.	106,4	1 ^{er} trim.	104,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	mars	1,77	fév.	1,57	mars	2,24
Voyageurs (millions)	mars	19,8	fév.	18,3	mars	18,3
Ind. import. (1938 = 100)	mai	192	avril	194	mai	219
Ind. export. (1938 = 100)	mai	194	avril	181	mai	205
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mai	32,6	avril	-6,5	mai	-10,1